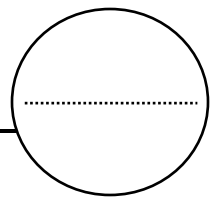




PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue mardi le 6 septembre 2016 à compter de 20h00 à la salle du conseil de l'édifice municipal au 505, rue Frontière, Hemmingford.

Sont présent(e)s :

M. Drew Somerville, maire;
M. Normand Lussier, conseiller n° 1;
Mme Tina Calvarese, conseillère n° 2;
M. Dale Langille, conseiller n° 3;
M. Michael Houle, conseiller n° 4;
M. Howard Silverman, conseiller n° 5;
Mme Lucie Bourdon, conseillère n° 6;

Sont absents :

Sont également présente :

Amélie Latendresse, Directrice générale et secrétaire-trésorière

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h00, M. Drew Somerville, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

2016-09-199

1-LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Tina Calvarese, conseillère, et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que déposé mais en le laissant ouvert.

2016-09-200

2A-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AOÛT 2016

Il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Lucie Bourdon, conseillère, et résolu unanimement par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2016 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

2016-09-201

2B-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 AOÛT 2016

Il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Michael Houle, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 août 2016 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

3-DÉLÉGATION

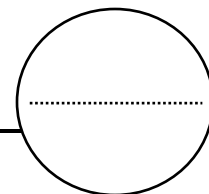
2016-09-202

4A -RÈGLEMENT 263-2 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 263 ET NO 263-1 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

- Attendu que la municipalité a adopté un Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ;
- Attendu que la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique est entrée en vigueur le 10 juin 2016 ;
- Attendu que cette loi modifie la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et nécessite que la municipalité modifie son Code d'éthique et de déontologie au plus tard le 30 septembre 2016 ;
- Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Mme Lucie Bourdon lors de la séance extraordinaire du 22 août 2016 ;



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



- Attendu qu' un projet de règlement a été adopté lors de la séance extraordinaire du 22 août 2016 ;
- Attendu que les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées ;
- Attendu qu' une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard (2) deux jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal ;

En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Normand Lussier, conseiller et résolu unanimement par les conseillers

- D'adopter le règlement 263-2 règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux du Village de Hemmingford, et ce, avec modifications à l'annexe 1, Champ d'application numéro 2 – Avantages ;
- De transmettre le règlement 263-2, modifiant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux du Village de Hemmingford, au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

2016-09-203

4B –RÈGLEMENT 267-1 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 267 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

- Attendu que la municipalité a adopté un Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ;
- Attendu que la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique est entré en vigueur le 10 juin 2016 ;
- Attendu que cette loi modifie la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et nécessite que la municipalité modifie son Code d'éthique et de déontologie au plus tard le 30 septembre 2016 ;
- Attendu qu' un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller M. Michael Houle lors de la séance du 2 août 2016 ;
- Attendu qu' un projet de règlement a été adopté lors de la séance extraordinaire du 22 août 2016 ;
- Attendu que les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées ;
- Attendu qu' une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard (2) deux jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal ;

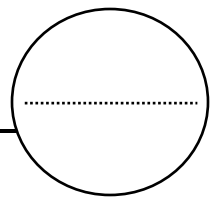
En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Dale Langille, conseiller et résolu unanimement par les conseiller ce qui suit :

- D'adopter le règlement 267-1 règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux du Village de Hemmingford, et ce, avec modifications à l'annexe 1, Champ d'application numéro 2 – Avantages ;
- De transmettre le règlement 263-2, modifiant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux du Village de Hemmingford, au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



6A-RAPPORT DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Monsieur Yves Gauthier, directeur des travaux publics, dépose son rapport par une liste détaillée des travaux accomplis durant le mois d'août 2016.

2016-09-204

6B-DEMANDE DE SOUMISSION – PAVAGES D'UNE PARTIE DE LA RUE BARR

Attendu que l'inspecteur municipal, Yves Gauthier, a soumis un plan d'une partie de la rue Barr pour recouvrir d'une couche de finition de pavage ;

En conséquence, il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Howard Silverman, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers

- Que des demandes de soumission soient transmises à au moins deux entrepreneurs ;
- Que le contrat sera accordé lors de la séance extraordinaire du 4 octobre 2016 à 20h00.
- Que les travaux doivent être effectués avant le 30 octobre 2016 et qu'une pénalité de \$100.00 par jour sera applicable si cette condition n'est pas respectée.

ADOPTÉE

2016-09-205

6C- DEMANDE DE MODIFICATION DU MARQUAGE DE RUE – RUE FRONTIÈRE

Considérant que le marquage des limites de la rue Frontière a été fait à l'été 2015 suite aux travaux de réfection ;

Considérant que le nouveau marquage engendre de problème de circulation et nuit à la sécurité routière ;

Considérant que le nouveau marquage engendre des déviations de la circulation afin d'éviter les poteaux d'Hydro-Québec sur le côté Est de la rue Frontière ;

En conséquence, il est proposé par Michael Houle, conseiller, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers ce qui suit :

- De demander au Ministère des transports, mobilité durable et de l'Électrification des transports de modifier le marquage de la rue Frontière et ce, après le 463 rue Frontière et ce jusqu'au limite du Village.
- L'accotement du côté Est devra être augmenter et celle du côté Ouest devra être réduite.

ADOPTÉE

2016-09-206

6D-RENOUVELLEMENT DE LA LOCATION DU GARAGE AU 448 CHAMPLAIN

Considérant que M. Patrick Tobin offre de renouveler la location du garage jusqu'au 15 septembre 2017

Considérant que le coût de la location sera le même que l'an dernier, au montant de 500\$ par mois.

En conséquence, il est proposé par Tina Calvarese, conseillère, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers que la municipalité renouvelle le contrat de location avec M. Patrick Tobin jusqu'au 15 septembre 2017.

ADOPTÉE

7A-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'EAU POTABLE

La consommation de l'eau potable a été de 78 086 gallons par jour durant le mois de juin. Un rapport détaillé des lectures faites à la station de pompage de l'eau potable est remis à chaque membre du conseil à titre informatif.

7B-DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2015

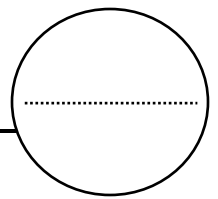
Le rapport annuel 2015 de la gestion de l'eau potable est déposé au Conseil.

7C-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Un rapport sur les informations journalières du poste de pompage principal à l'assainissement des eaux usées est fourni à chaque membre du conseil.



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2016-09-207

7D-ADJUDICATION DE CONTRAT - ACHAT DE SULFATE D'ALUMINIUM LIQUIDE (48%)

Attendu que des prix ont été demandés à plusieurs fournisseurs pour fournir et livrer en vrac le sulfate d'aluminium liquide pour la station des eaux usées ;

Attendu que la consommation d'alun serait environ **7200 litres/saison soit : (9612 kg)**;

Attendu qu'il sera nécessaire d'avoir deux livraisons de 3600 litres en vrac pour rencontrer cette demande d'alun liquide ;

Attendu que les demandes de soumission pour les compagnies Chemco inc., Kemira, et Chemtrade Logistics se sont résolues par un refus de soumissionner car c'est dites compagnie ne livre pas en vrac pour de si petites quantités ;

Attendu que la compagnie Produits Chimiques CCC Ltée nous a soumis un prix incluant la livraison, la pompe et l'installation de 3 600 litres de produits en une livraison pour un contrat de 3 ans;

Attendu que les prix soumis sont les suivants :

- 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 = 0.53\$/kg
- 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 = 0.55\$/kg
- 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 = 0.57\$/kg

En conséquence, il est proposé par Dale Langille, conseiller, appuyé par Howard Silverman, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers que le contrat soit accordé à Produits Chimiques CCC Ltée pour un terme de 3 ans et ce aux conditions mentionnées précédemment avec une mention spéciale d'utiliser un camion de livraison n'ayant pas plus de 40 pieds de longueur.

ADOPTÉE

Madame la conseillère Tina Calvarese déclare avoir un intérêt pécuniaire dans le prochain dossier et se retire de cette discussion

2016-09-208

8A - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION – BUDGET 2016 2^e MODIFICATION

Considérant que nous avons reçu le deuxième budget modifié de 2016 transmis par la Société d'Habitation du Québec pour approbation avec un montant supplémentaire de 1 400\$ pour la quote-part de la municipalité ;

Considérant que le rapport financier de 2015 de l'Office municipal d'Habitation démontre un trop perçu de 2 248\$;

En conséquence, il est proposé par Dale Langille, conseiller, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers

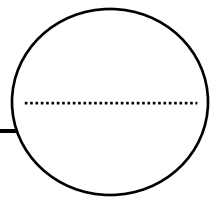
- Que le conseil municipal approuve la 2^e modification du budget 2016 de l'Office Municipal d'Habitation ;
- Que le montant supplémentaire de 1 400\$ soit pris à même le trop-perçu de l'année 2015.
- Que le solde du trop-perçu soit remboursé à la municipalité pour un montant de 848\$.

ADOPTÉE

Madame la conseillère Tina Calvarese reprend son poste



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2016-09-209

8B - RÉFORME DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX – APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

- Considérant que l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) a récemment saisi le conseil municipal du Village de Hemmingford des enjeux reliés aux récentes décisions prises par le gouvernement du Québec notamment en matière de finances publiques et de santé et services sociaux ;
- Considérant le projet Optilab qui vise la centralisation des laboratoires médicaux des hôpitaux de la Montérégie vers Longueuil ;
- Considérant la perte de la proximité des services à la population ainsi que leur éloignement suite à la réforme du réseau de la santé et des services sociaux en cours ;
- Considérant que ces réorganisations touchent aussi les professionnels et techniciens œuvrant dans la région notamment, mais non limitativement de la façon suivante : épuisements professionnels, diminution de la qualité de vie au travail et exode des travailleurs et travailleuses vers les grands centres urbains ;
- Considérant qu' en vertu de ce qui précède, les conséquences économiques dans la région de la Montérégie et plus précisément sur la municipalité du Village de Hemmingford et sa région seront importantes ;
- Considérant que la municipalité du Village de Hemmingford est préoccupée quant à son avenir en regard de ces différentes politiques gouvernementales et entend protéger les services publics et la qualité de vie de ses citoyennes et citoyens ;

En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Howard Silverman, conseiller et résolu unanimement par les conseillers que le conseil municipal appuie les démarches de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) afin de protéger les acquis, les emplois ainsi que la qualité de vie et les services offerts à la population de la municipalité du Village de Hemmingford et invite la MRC à adopter la présente résolution.

ADOPTÉE

9A-RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

M. Martin Éthier, inspecteur municipal, dépose son rapport des permis de construction pour le mois de juin 2016.

Nombre de permis émis :	9
Valeur des travaux :	31 000\$

2016-09-210

9B - APPROPRIATION DE SURPLUS RÉSERVÉ – REFONTE RÈGLEMENTAIRE

- Considérant que le conseil municipal a réservé des fonds pour la refonte règlementaire (résolution 2015-12-254) ;
- Considérant que Provencher Urbaniste nous a remis deux factures concernant ce mandat pour un montant total de 3190\$ + taxes ;

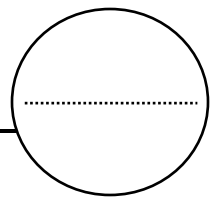
Il est proposé par Tina Calvarese, conseillère, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers ce qui suit :

- De payer la facture no. 2016-058 et 2016-063 au montant de 5501.55\$ incluant les taxes ;
- Que le montant de 3349.10\$ de cette dépense soit prise à même le surplus réservé pour la refonte règlementaire de la municipalité du Village de Hemmingford.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2016-09-211

9C – DEMANDE DE PERMIS EN VERTU DU PIIA – JARDIN COMMUNAUTAIRE

- Attendu que les membres du conseil municipal du Village de Hemmingford prennent connaissance d'une demande de permis pour le Jardin Communautaire situé au coin des rues Champlain et Industriel en vertu du PIIA conformément au règlement d'urbanisme pour l'émission du permis d'enseigne ;
- Attendu que la présente demande vise l'installation d'une enseigne ;
- Attendu que les travaux proposés d'harmonisent avec le milieu immédiat et environnant ;
- Attendu qu' une enseigne annonçant le parc Industriel se trouve déjà à cet emplacement ;
- Attendu la recommandation no CCU2016-008 du comité consultatif d'urbanisme d'approuver la demande de permis pour une enseigne conditionnellement à ce que l'enseigne déjà en place soit enlevée ;

En conséquence, il est proposé par Dale Langille, conseiller, appuyé par Normand Lussier, conseiller et résolu unanimement par les conseillers d'approuver la demande de permis pour une enseigne pour le Jardin Communautaire et autorise l'émission du permis.

ADOPTÉE

2016-09-212

9D – DEMANDE DE PERMIS EN VERTU DU PIIA – 517 CHAMPLAIN

- Attendu que les membres du conseil municipal du Village de Hemmingford prennent connaissance d'une demande de permis au 517 rue Champlain en vertu du PIIA conformément au règlement d'urbanisme pour l'émission du permis de rénovation ;
- Attendu que la présente demande vise l'installation d'une enseigne temporaire ;
- Attendu les critères d'évaluation du règlement du Plan d'implantation et d'intégration architecturale ;
- Attendu que les travaux proposés d'harmonisent avec le milieu immédiat et environnant ;
- Attendu que le fait que le bâtiment est en retrait de la rue justifie une plus grande superficie d'affichage ;
- Attendu la recommandation no CCU2016-009 du comité consultatif d'urbanisme d'approuver la demande de permis pour une enseigne temporaire ;

En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Dale Langille, conseiller et résolu unanimement par les conseillers d'approuver la demande de permis pour l'installation d'une enseigne temporaire pour le bâtiment des Archives Hemmingford au 517 rue Champlain.

ADOPTÉE

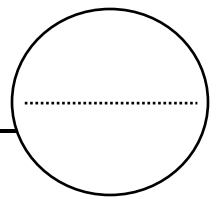
2016-09-213

9E- OFFRE DE SERVICE – PROJET FUTUR DE LA RUE LAPLANTE

- Considérant que la Municipalité projette de construire la rue Laplante ;
- Considérant que le futur site de la rue Laplante présenterait peut-être un milieu humide ;
- Considérant que Provencher Urbaniste nous propose une banque d'heure de 10 heures à 75\$ afin d'effectuer les travaux suivants :
- Lecture du rapport du Biologiste ;
 - Lecture des communications avec le ministère de l'Environnement (MDDELCC) ;
 - Lecture des plans ;
 - Communications avec le biologiste et le concepteur des plans ;
 - Communications et négociation avec le MDDELCC ;



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



En conséquence, il est proposé par Dale Langille, conseiller, appuyé par Howard Silverman, conseiller et résolu unanimement par les conseillers d'accorder le mandat à Provencher Urbaniste pour la préparation du dossier du projet de la rue Laplante et ce pour un montant maximale de 750\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2016-09-214

9F- OFFRE DE SERVICE – MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRE

Considérant que notre règlement concernant les dérogations mineurs doit être révisé ;

Considérant que la Municipalité n'a pas de règlement relatif à la sécurité, la salubrité et à l'entretien des bâtiments ;

Considérant l'offre de service fait par Provencher Urbaniste pour un montant de 950\$ plus les taxes applicables ;

En conséquence, il est proposé par Tina Calvarese, conseillère, appuyé par Normand Lussier, conseiller et résolu unanimement par les conseillers d'accorder le mandat à Provencher Urbaniste pour un montant de 1092.26\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

2016-09-215

10A - CERCLE DES FERMIERES DE HEMMINGFORD – FIN DES ACTIVITÉS

Considérant que l'association du Cercle des Fermière de Hemmingford a cessé ses activités ;

Considérant que l'association a remis la somme de 1 155.16\$ à la municipalité du Village de Hemmingford pour payer une partie du terrain de pétanque ;

En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Howard Silverman, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers que la municipalité applique les fonds de 1 155.16\$ pour le projet de terrain de pétanque au Centre Récréatif.

ADOPTÉE

2016-09-216

10B – TOILETTES PORTATIVES – VENTE DE GARAGE

Considérant que la vente de garage annuel aura lieu les 17 et 18 septembre prochain ;

Considérant que les toilettes portatives de situé à l'école St-Romain et au Centre Récréatif ont déjà été enlevées suite à une erreur de l'entreprise de location ;

En conséquence, il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Dale Langille, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers ce qui suit :

- De demander l'installation d'une toilette portative au Centre Récréatif et ce jusqu'au 28 octobre 2016 ;
- De faire la location de deux (2) toilettes portatives pour la fin de semaine du 17 et 18 septembre 2016 et d'en faire l'installation au comptoir familiale ainsi qu'à l'école élémentaire de Hemmingford.

ADOPTÉE

2016-09-217

10C – EMBAUCHE REMPLACEMENT VACANCES – CENTRE RÉCRÉATIF

Considérant que le responsable du Centre Récréatif, Côme Giroux, désire prendre ses vacances ;

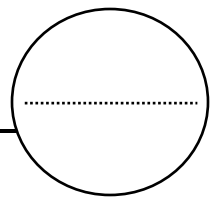
Considérant que notre employé de voirie a temps partiel, Yves Poissant, effectuera les tâches d'entretien durant les vacances de M. Giroux ;

Considérant que nous devons avoir un surveillant au Centre Récréatif à tous les soirs de semaines ;

En conséquence, il est proposé par Lucie Broudon, conseillère, appuyé par Tina Calvarese, conseillère et résolu unanimement par les conseillers ce qui suit :



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



- De procéder à l'embauche de Mme Leanne Tremblay au poste de surveillante du Centre Récréatif et ce pour 2 semaines à partir du 6 septembre 2016 ;
- D'embaucher Mme Tremblay selon le tableau de recommandation #2016-007.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

QUESTIONS DIVERSES

2016-09-218

12A – DEMANDE DE PROLONGEMENT DE LA HAIE – STATIONNEMENT MUNICIPAL

Considérant la demande fait à la Municipalité par le client n°80 afin de prolongement la haie qui longe le stationnement municipal ainsi que le terrain du client ;

Considérant que le prolongement de la haie ne fait pas partie des priorités d'action du conseil municipal ;

Considérant le budget restreint de la Municipalité ;

En conséquence, il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Lucie Bourdon, conseillère et résolu unanimement par les conseillers de refusé la demande de prolongement de la haie du stationnement municipal.

ADOPTÉE

2016-09-219

12B – ACHAT D'UN RÉFRIGÉRATEUR DE GRANDE CAPACITÉ – CENTRE RÉCRÉATIF

Considérant que le Comité du Centre Récréatif a fait l'achat d'un réfrigérateur 6 portes suite à la fermeture d'un restaurant de la région ;

Considérant que le Comité du Centre Récréatif a fait l'achat dans un délai très court suite aux conditions de fermeture du restaurant ;

Considérant la demande du Comité du Centre Récréatif de se faire rembourser le réfrigérateur car il s'agit d'une infrastructure du Centre Récréatif et non d'une activité ;

Considérant la vision du conseil municipal a modernisé les équipements du Centre Récréatif afin d'offrir un meilleur service au citoyen ;

En conséquence, il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Tina Calvarese, conseillère et résolu unanimement par les conseillers de rembourser le Comité du Centre Récréatif pour un montant de 1 000\$ équivalent au prix d'achat du réfrigérateur.

ADOPTÉE

2016-09-220

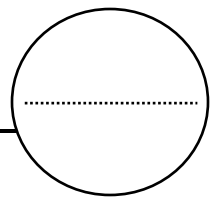
13 - ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 6 SEPTEMBRE 2016

Mme Amélie Latendresse, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose la liste des comptes payés et à payer au 6 septembre 2016. Il est proposé par Tina Calvarese, conseillère, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers que les comptes payés du 3 août au 6 septembre 2016 soient acceptés au montant de 30 890.92\$ incluant les salaires et que les comptes à payer en date du 6 septembre 2016 soient payés au montant de 30 772.02\$.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2016-09-221

PÉRIODE DE QUESTION

Aucun citoyen présent à l'assemblée.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 20h14 sur une proposition de Normand Lussier, conseiller, appuyé par Dale Langille, conseiller, et ce résolu unanimement.

ADOPTÉE

Drew Somerville, Maire
Maire.

Amélie Latendresse
Directrice générale et Secr.-très.

Je, Drew Somerville, maire de la Municipalité du Village de Hemmingford, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 6 septembre 2016.